

Ouest France 22/04/14

Hamlet, acquitté 33 fois, condamné 35 fois

Faire entrer la justice dans un théâtre. C'est le pari que le metteur en scène néerlandais Yan Duyvendak tient depuis deux ans et demi. Avec *Please, continue (Hamlet)*, il amène son public à s'interroger sur le rôle du jury populaire.

Les 9 et 10 avril, le spectacle se jouait à Quimper. Dans la salle, transformée en cour d'assises, étaient rassemblés trois comédiens, six professionnels de la justice, recrutés localement, et 225 jurés potentiels. Car le jury est choisi dans le public par le président du tribunal, à la fin du procès et a une quinzaine de minutes pour décider du sort d'Hamlet.

A-t-il tué Polonius ?

Trentenaire sans emploi, habitant une banlieue défavorisée, ce dernier est accusé du meurtre de Polonius, le père de son ex-petite-amie Ophélie. L'intrigue et les noms des personnages sont familiers : le dossier d'instruction sur lequel a travaillé l'équipe juridique est adapté de la pièce de Shakespeare et d'une réelle affaire de meurtre.

Rapidement, le public se prend au jeu. Hamlet est-il coupable ? Doit-il rester en prison pendant dix ans, comme le requiert l'avocat général ?

Pendant deux heures et demi, les spectateurs sont plongés dans la psychologie de l'homme, qui se présente à la barre les traits tirés, fatigué de sa (fausse) détention provisoire.

« **Comment appréciez-vous les faits ?** », lui demande le président du tribunal. Hamlet s'étrangle : « **J'ap-**



M^e Bernard Riou, « vrai » avocat, a plaidé la cause d'Hamlet, en tee-shirt jaune, à Quimper. Le spectacle sera joué au Mans cette semaine.

précie pas du tout ! » Décalage entre le langage codé du monde judiciaire et celui d'un homme de milieu modeste.

Difficile de déterminer le verdict. À Quimper, Hamlet a été acquitté le mercredi et condamné à passer

cinq ans en prison le jeudi. En 2015, il pourrait aussi connaître la peine de mort, la pièce étant montée aux États-Unis.

Une décision encore plus lourde à prendre pour un public qui questionne son « **intime conviction** », selon la formule de justice. Pour M^e Bernard Riou, l'un des avocats quimpérois d'Hamlet : « **Il n'y a pas de honte mais, après tout, beaucoup de courage à se dire : finalement, je ne sais pas.** »

Louise CALEDEC.

Please, continue (Hamlet) en chiffres

2011 : année de création du spectacle

72 procès se sont joués depuis le début des représentations.

33 acquittements. En Suisse, Hamlet a même perçu un dédommagement de 80 000 €.

35 condamnations. Les peines vont de 18 mois d'emprisonnement avec sursis à 12 ans ferme.

9 pays dans lesquels la pièce est ou sera adaptée : Suisse, France, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Autriche, Pologne, Italie, États-Unis.

1 an de préparation. À chaque adaptation, six mois sont consacrés au travail des acteurs et au montage du dossier d'instruction, cinq mois à la recherche de l'équipe judiciaire dans chaque ville.

Please, continue (Hamlet) sera jouée à l'Espal, au Mans, du 23 au 25 avril ; au TU-Nantes, du 3 au 5 décembre ; au Théâtre de Saint-Nazaire, les 4 et 5 février 2015.